

Services juridiques gratuits dans le domaine de l'immigration à la SJSU

Centre de ressources UndocuSpartan pour les étudiants (USRC)

Les services juridiques directs dans le domaine de l'immigration sont disponibles gratuitement pour TOUS les étudiants de la CSU, les anciens étudiants récents, les employés et leur famille immédiate. À la San Jose State University, les particuliers peuvent prendre rendez-vous avec un avocat spécialisé dans l'immigration d'[Immigrant Legal Defense \(ILD\)](#), un organisme à but non lucratif qui propose des services juridiques gratuits dans le domaine de l'immigration.

ILD peut offrir des consultations et une représentation dans la plupart des dossiers d'immigration. Les services peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter) :

- examens d'admissibilité à l'aide à l'immigration ;
- défense (tribunal) en cas d'expulsion de personnes détenues ou non détenues ;
- action différée pour les enfants immigrants (Deferred Action for Childhood Arrivals, DACA) ;
- libération conditionnelle anticipée ;
- statut protégé temporaire (Temporary Protective Status, ou TPS) ou départ forcé différé (Deferred Enforced Departure, ou DED) ;
- statut spécial pour les immigrants mineurs (Special Immigrant Juvenile Status, ou SIJS) ;
- pétitions familiales ;
- visas U et T ;
- pétitions dans le cadre de la Loi sur la violence à l'égard des femmes (Violence Against Women Act, ou VAWA) ;
- réfugiés/asile ;
- demandes de statut de résident permanent légal ;
- citoyenneté.



Les services sont disponibles GRATUITEMENT POUR TOUS les étudiants de la SJSU, les anciens étudiants récents, le personnel, la faculté et leur famille immédiate.

Vous pouvez demander une aide à la traduction sur le formulaire de prise de rendez-vous.

Pour demander un rendez-vous, visitez le site internet réservé à UndocuSpartan à l'adresse suivante : sjsu.edu/undocuspartan/

Contactez le Centre de ressources UndocuSpartan pour les étudiants si vous avez des questions.

Foire aux questions

Qui peut avoir recours aux services juridiques de la SJSU dans le domaine de l'immigration ?

TOUS les étudiants de la SJSU, les anciens étudiants récents, le personnel, la faculté et leur famille immédiate (notamment les parents, les frères et sœurs, le conjoint, les enfants et le tuteur légal). Les services sont disponibles toute l'année.

Comment puis-je m'inscrire pour prendre rendez-vous avec les services juridiques ?

Les particuliers peuvent demander à rencontrer un avocat d'Immigrant Legal Defense (ILD) sur notre site internet à l'adresse sjsu.edu/undocuspartan/, sous l'onglet Help > Legal Services (Aide > Services juridiques).

Puis-je rencontrer un avocat en immigration en dehors des dates prévues si mon dossier est urgent ?

Absolument. Les particuliers peuvent nous faire part des dates qui leur conviennent le mieux à la section des commentaires du formulaire d'inscription. Les particuliers peuvent également nous envoyer un courriel à l'adresse undocuspartan@sjsu.edu pour obtenir davantage d'informations.

Comment les rendez-vous se déroulent-ils ?

Toutes les consultations ont lieu par téléphone ou par Zoom jusqu'à nouvel ordre.

Comment puis-je prendre un rendez-vous pour un membre de ma famille (p. ex., parent/tuteur, frère/sœur, conjoint, enfant) ?

Les étudiants, les anciens élèves récents, le personnel et la faculté peuvent s'inscrire au nom des membres de leur famille. Lors de la prise de rendez-vous, veuillez à indiquer les coordonnées préférées du membre de la famille afin qu'ILD puisse le contacter directement lors du rendez-vous.

Dois-je payer la consultation ou la représentation dans un dossier d'immigration ?

Non. Toutes les consultations, tous les rendez-vous et toutes les représentations sont **gratuits** pour les étudiants de la SJSU, les anciens étudiants récents, le personnel, la faculté et leur famille immédiate. Les seuls coûts pour le client sont les éventuels frais d'immigration.

Puis-je demander à parler à un avocat dans une langue autre que l'anglais ?

Oui. L'ILD fera de son mieux pour fournir sur demande un avocat ou un interprète professionnel qui parle la langue souhaitée. Veuillez utiliser la section des commentaires du formulaire d'inscription pour indiquer la langue que vous privilégiez pour la consultation et si d'autres arrangements sont nécessaires pour votre rendez-vous.

En quoi consistent les examens d'admissibilité à l'aide à l'immigration ?

Les particuliers qui ne sont pas citoyens américains peuvent demander un rendez-vous afin de connaître leur admissibilité aux statuts d'immigration actuels, qui peuvent leur ouvrir une voie vers la résidence permanente, la citoyenneté ou d'autres formes d'aide à l'immigration. Les clients recevront également des informations sur les démarches nécessaires pour traiter leur dossier.

Je suis un(e) ancien(ne) étudiant(e). Puis-je encore bénéficier d'une assistance juridique gratuite par le biais des services juridiques de la CSU ?

Oui. Les anciens étudiants récents qui ont obtenu leur diplôme au cours des deux dernières années peuvent accéder aux services juridiques de la CSU dans le domaine de l'immigration par l'intermédiaire d'ILD.

Si j'ai déjà rencontré un autre avocat en immigration, puis-je encore avoir recours aux services juridiques de la SJSU dans le domaine de l'immigration ?

Oui. Les particuliers ont le droit légal de demander un deuxième avis juridique ou de changer de représentant légal s'ils le souhaitent.

Un financement est-il disponible pour les étudiants de la SJSU afin de couvrir les frais de dossier DACA de 495 \$?

Oui, un financement est disponible pour les étudiants inscrits à la SJSU. Les membres de la famille qui ne sont pas inscrits à la SJSU ne peuvent pas bénéficier du financement, mais peuvent se renseigner directement auprès d'ILD pour savoir si une autre aide financière est disponible en dehors du campus de la SJSU. Pour demander une aide afin de couvrir les frais de dossier DACA par l'intermédiaire de la SJSU, veuillez remplir notre formulaire de demande (vous devez être connecté(e) à votre messagerie SJSU). Le formulaire de demande d'assistance pour couvrir les frais de dossier DACA est disponible ici : <https://forms.gle/Mu1afH4bw36pQDHd8>

Y a-t-il une limite au nombre de rendez-vous que nous pouvons prendre avec ILD ?

Non. Vous pouvez demander autant de rendez-vous avec ILD que nécessaire, soit par l'intermédiaire de l'USRC, soit directement auprès de votre avocat chez ILD.